



HAL
open science

La Méditerranée, un espace migratoire majeur dans le monde

Gérard-François Dumont

► **To cite this version:**

Gérard-François Dumont. La Méditerranée, un espace migratoire majeur dans le monde. Géos-tratégiques, 2008, 21, pp.107-124. halshs-00766249

HAL Id: halshs-00766249

<https://shs.hal.science/halshs-00766249>

Submitted on 17 Dec 2012

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

LA MÉDITERRANÉE, UN ESPACE MIGRATOIRE MAJEUR DANS LE MONDE



Le recteur Gérard-François DUMONT

Professeur à l'Université de Paris-Sorbonne et président de la revue
Population & Avenir

COMME LES AUTRES MERS INTERCONTINENTALES, la Méditerranée offre à la fois des frontières et des portes. Jadis frontière pour la civilisation hittite ou l'Égypte des pharaons, et aujourd'hui encore pour certains États, elle constitue aussi un espace propice aux échanges économiques, culturels et humains. À présent, grâce aux nouveaux moyens de transport aérien et maritime et à leur rapidité accrue, la Méditerranée paraît pouvoir exercer plus que jamais un rôle de pont jeté entre trois continents. Elle représente de moins en moins cet obstacle physique que redoutaient les anciens, surtout pendant les périodes hivernales, et facilite en conséquence les déplacements de population.

Toute analyse de flux migratoires appelle une remarque préalable. La fiabilité des estimations relatives aux migrations internationales est relative, en raison de la modicité des données ou de modalités de collecte souvent défectueuses. Même dans les pays publiant des statistiques migratoires annuelles assez complètes, celles-ci sont souvent des indications, des ordres de grandeur dont la valeur est sans doute plus relative qu'absolue. En outre, leur qualité est inégale et non parfaitement comparable compte tenu de la diversité des méthodes employées. Malgré ces insuffisances, traiter la question des flux migratoires en Méditerranée requiert de s'appuyer sur les statistiques disponibles, et appelle deux autres précisions.

Première question : qu'est-ce qu'un flux migratoire¹ ? Cette expression peut recouvrir des réalités temporelles fort différentes, selon qu'il s'agit de migrations temporaires ou définitives. Parmi celles-là, certaines peuvent être de courte durée comme les migrations saisonnières de travail, principalement dans l'agriculture, les activités touristiques ou encore des missions humanitaires. Mais d'autres migrations temporaires se prolongent plusieurs années, comme certains types

de migrations économiques, correspondant à la durée de réalisation d'un grand chantier (équipements sportifs, ligne ferroviaire, gare, nouvel aéroport...), ou de migrations politiques suspendues au retour de conditions politiques stabilisées dans le pays de départ. Dans d'autres cas, le migrant lui-même pense s'installer pour une période courte, puis des événements extérieurs, comme des changements de réglementation ou des décisions de lien familial, peuvent modifier le projet initial, et la migration temporaire devient définitive.

Les migrations définitives se distinguent des migrations temporaires dans la mesure où elles signifient théoriquement que le migrant n'envisage plus de passer de frontières en déplaçant son domicile avant plusieurs années. Mais elles peuvent, comme exposé ci-dessus, prendre la suite d'une migration *a priori* temporaire. Dans cette communication, nous examinerons les migrations internationales supposant le passage de la frontière d'un État, inventoriées comme n'ayant pas un caractère temporaire, c'est-à-dire en général des migrations d'une durée supérieure à un an.

Seconde question : qu'entendre par « Méditerranée » ? De nombreuses définitions sont possibles selon des critères culturels, économiques, environnementaux... Retenons une définition à la fois géographique et politico-administrative en considérant l'ensemble des États riverains de la Méditerranée. Ce choix n'est guère discutable pour des îles comme Chypre ou Malte ou pour des États comme la Tunisie ou la Grèce, bordés d'une longue façade maritime. En revanche, on pourrait s'étonner des conséquences de ce choix dans la mesure où cette définition inclut dans son périmètre des régions du Nord de la France, comme la Lorraine, ou du Nord de l'Italie, comme la Lombardie, ou de l'Est de la Turquie², comme les régions à majorité kurde, qui semblent n'avoir rien de méditerranéen. La réalité est différente. Depuis plus d'un siècle, divers flux migratoires de la Lorraine, dans le sens de l'immigration ou de l'émigration, se sont révélés dépendants de la Méditerranée. Il en est de même en Lombardie, surtout pour l'immigration, et dans les régions kurdes, surtout pour l'émigration. De même, le « pont » offert par la Méditerranée exerce un rôle important dans l'émigration du Sud marocain ou du Sud tunisien. L'analyse des flux migratoires en Méditerranée dans les années 2000³ peut donc porter sur des mouvements de population entre les pays riverains de la Méditerranée⁴, s'effectuant par le passage d'une ou plusieurs frontières, et répertoriés dans les statistiques comme faisant partie du mouvement migratoire international « permanent ». Ce qui exclut par exemple les flux touristiques ou les flux du travail saisonnier.

Dans ce dessein, seront utilisés les découpages géographiques des statistiques des Nations Unies, distinguant les pays méditerranéens de l'Europe (soit, d'ouest en est : Espagne, France, Italie, Malte, Slovénie, Croatie, Albanie et Grèce), ceux de l'Afrique (Maroc, Algérie, Tunisie, Libye, et Égypte) et ceux de l'Asie (Turquie, Chypre, Syrie, Liban, Israël, et Territoires palestiniens).

Rappelons qu'avec la suspension de l'immigration et l'extension par les gouvernements européens des possibilités de regroupement familial au milieu des années 1970, les immigrations temporaires se sont souvent transformées en immigrations permanentes. Les changements opérés à partir du milieu des années 1970⁵ sont effectivement considérables : effets des mutations économiques du Nord sur les besoins de main-d'œuvre, substitution d'une migration permanente au système de noria, choc pétrolier qui encourage l'émigration de certains pays méditerranéens vers des pays riches en hydrocarbures, inversion des flux migratoires dans plusieurs pays européens méditerranéens (Espagne, Italie, Grèce), contre-choc pétrolier de 1986, nouveaux flux nés de l'implosion des régimes communistes des Balkans, effets de la guerre du Golfe, développement d'immigrations clandestines⁶...

Considérons d'abord les migrations intracontinentales, puis les migrations intercontinentales.

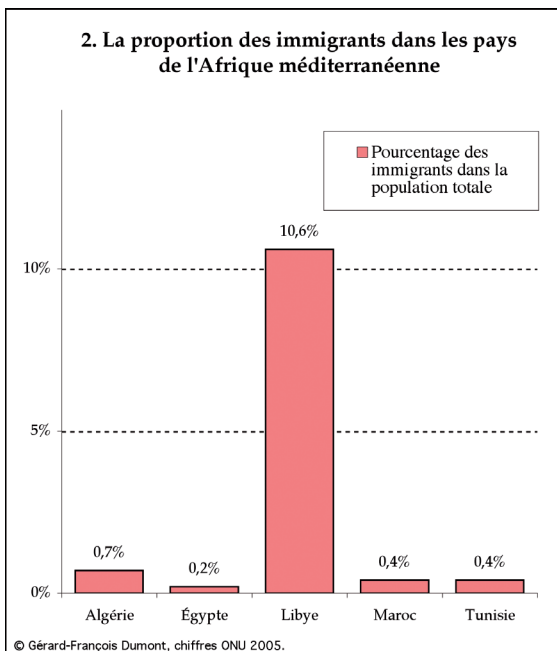
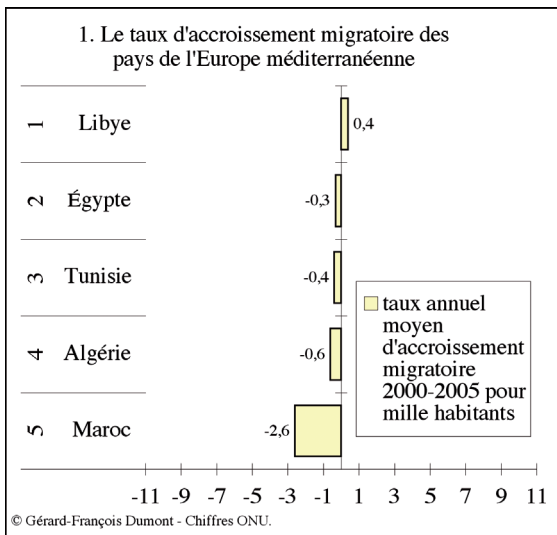
1. Les trois espaces migratoires intracontinentaux

La géographie méditerranéenne distingue trois espaces migratoires : la Méditerranée africaine, la Méditerranée asiatique et la Méditerranée européenne.

En Méditerranée africaine, un bassin migratoire entre quatre pays d'émigration

Sur les cinq pays de la Méditerranée africaine, quatre sont des pays d'émigration et le cinquième un pays d'arrivée dans le cadre de migrations interafricaines. Ce pays d'immigration est la Libye, pays rentier en raison de l'importance de ses ressources en hydrocarbures. L'économie de ce pays faiblement peuplé offre un nombre d'emplois supérieur à la population active nationale. En effet, la Libye, et en particulier la grande région Tripolitaine, dispose d'importantes ressources : du pétrole et du gaz naturel, mais aussi du calcaire et d'autres types de roches et d'argile pouvant alimenter des industries diverses comme la sidérurgie, le ciment, la poterie, la céramique ou le verre. À cela s'ajoutent l'élevage et la pêche liée aux ressources maritimes. C'est pourquoi la Libye recourt aux services d'une main-d'œuvre étrangère. En outre, son besoin en travailleurs étrangers serait accentué par « l'inexistence d'un système

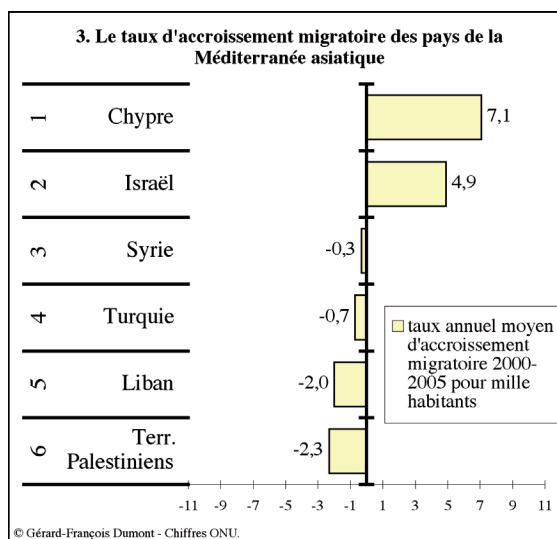
judicieux capable d'exploiter convenablement la main-d'œuvre nationale » et par « l'inefficacité des programmes d'enseignement technique et professionnel ». ⁷

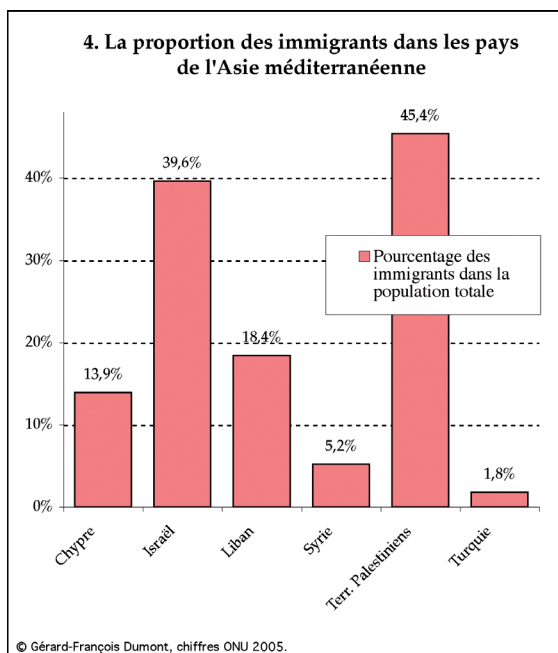


La Libye est donc pour ses voisins l'Égypte, la Tunisie, et le Tchad, mais aussi pour des Algériens et des Marocains, un bassin migratoire. Son attractivité est pérenne, même si on pu se constater dans le passé des retours précipités lors de périodes de détérioration des relations politiques entre la Libye et les États lui fournissant de la main-d'œuvre.

Des migrations essentiellement politiques dans la Méditerranée asiatique

Alors que les flux migratoires intracontinentaux des pays riverains de la Méditerranée africaine sont essentiellement économiques, ceux de la Méditerranée asiatique sont plutôt politiques. Deux ensembles de flux migratoires sont liés, le premier au conflit du Proche-Orient, le second à la question kurde. La région a enregistré une émigration de Palestiniens essentiellement vers la Jordanie et le Liban. En outre, la guerre libanaise (1974-1991), puis les difficultés politiques du pays⁸, engendrent des flux migratoires, notamment vers Chypre.





Les échanges entre la Turquie et les autres pays méditerranéens asiatiques sont très limités depuis que l'empire ottoman a disparu, et peut-être également parce que les Turcs ne sont pas des Arabes. Mais des échanges migratoires s'opèrent entre la Turquie et la Syrie dans les régions à majorité kurde, et dans la mesure où des Kurdes de Syrie peuvent émigrer vers de grandes villes turques.

Les migrations intracontinentales de la Méditerranée asiatique sont donc fondamentalement liées aux évolutions politiques. En revanche, celles de la Méditerranée européenne se partagent entre flux économiques et flux politiques.

Des inversions migratoires en Méditerranée européenne

Les premiers s'expliquent principalement par la participation de quatre pays méditerranéens à l'intégration économique au sein de l'Union européenne, les seconds par l'implosion des régimes communistes des Balkans et par les guerres de l'ex-Yougoslavie.

Les migrations entre l'Espagne, la France, l'Italie et la Grèce ne sont pratiquement plus des migrations de pauvreté mais, au contraire, des migrations entrepre-

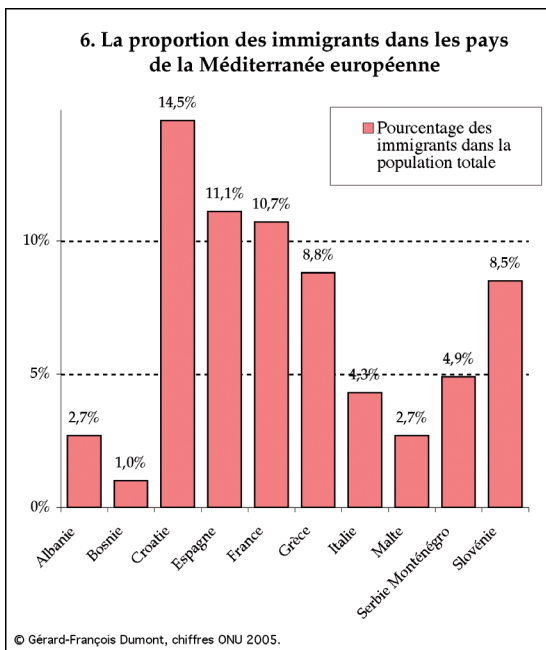
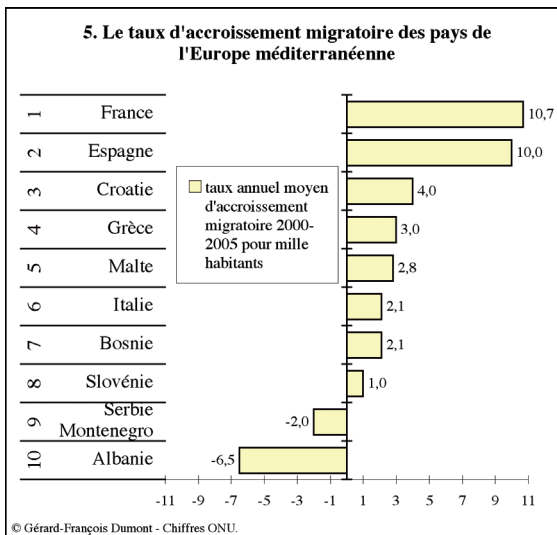
neuriales⁹. Le marché des entreprises s'élargissant géographiquement, son extension européenne suppose l'expatriation de cadres ou de techniciens, pour créer des filiales, organiser des établissements de production, développer des marchés... En outre, les actifs, selon leurs connaissances linguistiques ou leurs attaches familiales, passent les frontières pour choisir leur lieu de travail.

On compte ainsi en France, selon le recensement de 1999 (dernière source disponible), 162 000 personnes de nationalité espagnole et 201 000 de nationalité italienne, appartenant aux catégories socioprofessionnelles les plus variées. À la même période, en Espagne, résident 43 000 Français, 30 000 Italiens et 1 000 Grecs, et en Italie 27 000 Français, 14 000 Espagnols et 13 000 Grecs¹⁰.

Pour les États les plus peuplés de la Méditerranée européenne, les données migratoires bilatérales des années 2000 mettent en évidence un solde migratoire positif en faveur de l'Italie et de l'Espagne et en défaveur de la France. Le développement économique des marchés espagnol et italien explique ce phénomène inverse de celui des années 1960.

En Espagne¹¹, la fin du franquisme (1976) permet le retour d'Espagnols de la diaspora. Puis le véritable retournement migratoire s'effectue dans les années 1980. Il est symbolisé en 1991 par le changement de nom de la Direction générale de l'institut espagnol de l'émigration, qui devient la Direction générale des migrations.

Les autres vagues migratoires internes à la Méditerranée européenne sont essentiellement politiques. Elles sont déclenchées par l'éclatement de la Yougoslavie et par la fin du régime communiste albanais. Certes, la Slovénie et la Croatie n'étaient pas, avant 1991, complètement fermées aux migrations, surtout vers l'Allemagne, mais l'ouverture des frontières a modifié la donne.



Concernant la Slovénie, le système migratoire apparaît en première analyse hésitant, connaissant certaines années un solde migratoire positif (1995, 1999) et d'autres un solde migratoire négatif (1997, 1998), en fonction des flux avec certains territoires de l'ex-Yougoslavie (Croatie, Bosnie-Herzégovine et Serbie, dont la province autonome de Voïvodine). Mais, même en excluant les retours, principalement d'Allemagne, la Slovénie devient dans les années 2000 un pays d'accueil compte tenu de ses besoins de main-d'œuvre, qu'elle satisfait en attirant des populations, notamment d'Europe orientale.

Le solde migratoire de la Croatie a été très négatif lors de la guerre avec la Serbie, suscitant une émigration de réfugiés dans divers pays de l'Union européenne, principalement l'Allemagne et l'Autriche, ainsi qu'en Suisse. Puis il est devenu positif. Désormais, les principaux flux d'émigration des pays riverains de l'Adriatique proviennent d'Albanie et se dirigent essentiellement vers la Grèce et l'Italie.

Les flux migratoires intracontinentaux entre les pays riverains de la Méditerranée se distinguent donc selon leur nature : migrations de travail *stricto sensu* vers la Libye en Méditerranée africaine, migrations politiques en Méditerranée asiatique, migrations économiques et politiques en Méditerranée européenne. Une semblable variété existe pour les flux intercontinentaux.

2. Les trois directions des migrations intercontinentales en Méditerranée

Les flux intercontinentaux recouvrent trois directions d'échange : entre l'Afrique et l'Asie, entre l'Afrique et l'Europe, et entre l'Asie et l'Europe, avec des différences d'intensité expliquant le caractère déséquilibré des paragraphes qui vont suivre.

Les migrations méditerranéennes interarabes

Les migrations entre la Méditerranée africaine et la Méditerranée asiatique sont en fait essentiellement des flux interarabes. En effet, les échanges migratoires de la Turquie avec la Méditerranée africaine sont quasiment nuls. Il en va de même pour les échanges entre les pays d'Afrique septentrionale et Israël depuis que les populations juives de cette région d'Afrique ont presque entièrement émigré dans les années 1960.

Seuls subsistent entre les deux continents concernés des flux arabes¹², avec notamment des Palestiniens venant fournir à la Libye une main-d'œuvre dont ce pays

rentier a besoin. Se constatent en outre quelques flux migratoires de la Méditerranée africaine vers Chypre.

Les caractéristiques des migrations méditerranéennes Afrique-Europe

Contrairement aux flux intercontinentaux précédents, ceux entre l'Afrique et l'Europe ont une grande intensité, l'émigration maghrébine étant polarisée par les pays méditerranéens de l'Union européenne. Depuis son changement de nature au milieu des années 1975, la migration est moins masculine et beaucoup plus familiale, et n'a jamais cessé, notamment en raison des résultats limités du développement en Algérie et de ses insuffisances dans certaines régions marocaines. Il en résulte que les foyers géographiques de l'émigration, assez typés à l'origine, sont devenus pérennes, compte tenu des réseaux migratoires mis en place.

Déjà l'émigration maghrébine de travail antérieure aux années 1970 privilégiait des zones précises. En Algérie, les massifs montagneux de Grande et de Petite Kabylie illustrent un système migratoire ancien : des régions assez denses sur des terres montagneuses en proie à l'érosion et où l'homme ne peut obtenir que de faibles ressources agricoles, des villages perchés en haut des crêtes, localisation s'expliquant historiquement par un souci de sécurité et donc à l'écart des axes de communication, mais en même temps, ces régions abritent une société très soudée, sachant garder des liens forts et, donc, capable de mettre en place et faire fonctionner des filières migratoires.

En conséquence, l'émigration kabyle vers la France se poursuit, tandis que l'espace migratoire algérien intense formé par la Kabylie s'est élargi, d'abord aux hautes plaines constantinoises, puis à l'ensemble du pays. Les nouveaux migrants des autres régions algériennes ont progressivement mis en place de nouveaux réseaux migratoires, désormais reliés à l'ensemble du territoire algérien.

Au Maroc, l'émigration vers la France naît dans les années 1910 dans un berceau historique correspondant à deux régions du Sud-Ouest marocain, puis à une région du Nord. La première, le Sous, peuplé par les Chleuhs, est la dépression du Maroc méridional enserrée entre les parties occidentales du Haut-Atlas et de l'Anti-Atlas. Les populations de cette région, aux prises avec l'aridité du milieu, ont acquis des comportements au travail très appréciés par les entreprises françaises face aux besoins de main-d'œuvre des Trente glorieuses. En outre, elles se sont révélées compétentes dans les activités commerciales, au Maroc et en France, surtout après les licenciements dans les industries françaises. Les deux autres principales régions

d'émigration marocaine sont les montagnes de l'Anti-Atlas, au sud du Sous, et le Rif oriental, au Nord, régions de milieu montagnard dont l'émigration prend de l'importance plus tardivement, à partir des années 1950.

En Tunisie, l'émigration est traditionnellement plus importante dans le Sud tunisien, où elle a véritablement débuté dans les années 1950 en raison des péripéties de l'indépendance : la fermeture des bases militaires françaises en Tunisie du Sud et celle de la frontière algérienne, pendant la guerre d'Algérie, suppriment des possibilités de travail ou d'activités. Même si, depuis, l'attitude migratoire du Sud tunisien s'est partiellement répandue dans d'autres régions tunisiennes, le Sud demeure le centre migratoire privilégié pour la France et l'Europe (et également vers le Nord de la Tunisie).

Les migrants originaires de ces trois pays maghrébins conservent généralement des contacts avec le pays d'origine, ce qui se traduit par des transferts financiers, des échanges commerciaux, des retours à l'occasion des vacances estivales. Ainsi la migration internationale contribue, directement (par des envois financiers) ou indirectement, aux activités de plusieurs régions maghrébines. Ces émigrations maghrébines vers les pays d'Europe méditerranéenne ont longtemps privilégié presque exclusivement l'ancienne métropole, la France, et plus particulièrement certaines régions de ce pays.

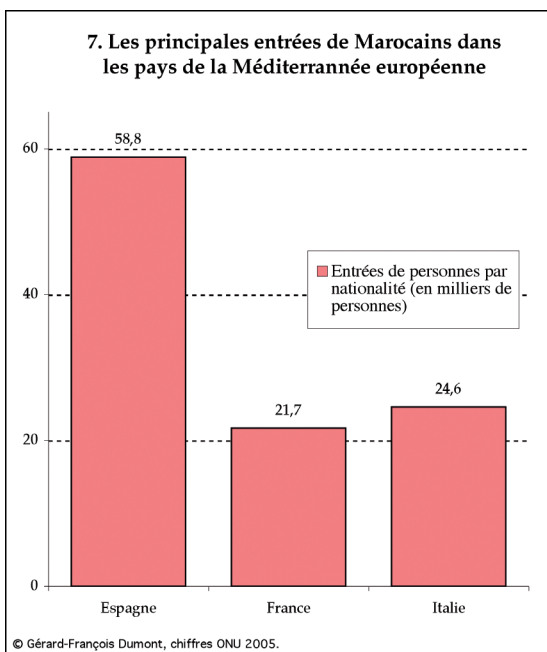
Certains migrants se dirigent désormais également vers d'autres pays de la Méditerranée européenne. Même si la France apparaît toujours comme la première destination des émigrés maghrébins, l'Italie et l'Espagne ont pris, depuis les années 1990, une place croissante, tandis que, plus au nord, la Belgique reste une importante destination. Selon des données estimées, un relatif phénomène de proximité s'exerce : l'Espagne, par exemple, est devenue un nouvel espace d'émigration important pour les Marocains¹³.

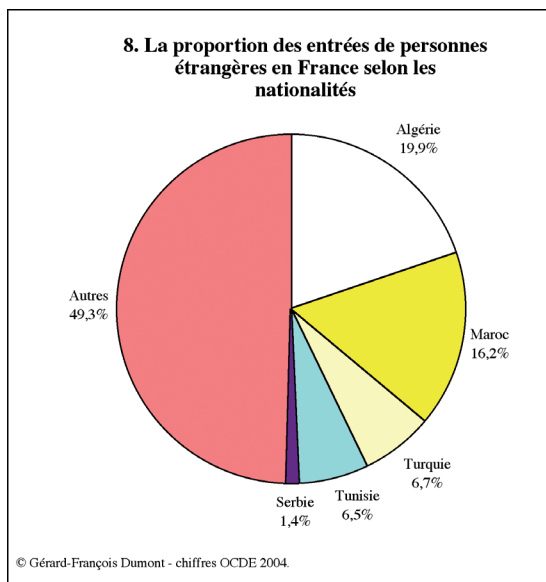
Selon une logique semblable à celle de l'émigration marocaine, les Tunisiens privilégient, après la France, l'Italie proche. Quant aux flux algériens vers l'Espagne et l'Italie, ils apparaissent négligeables, ce qui signifie que l'ancienne métropole conserve une place privilégiée dans les destinations de l'émigration algérienne.

Concernant le pays le plus peuplé d'Afrique méditerranéenne, l'Égypte, il se trouve quasiment absent des flux migratoires méditerranéens Sud-Nord. La tradition migratoire égyptienne est récente et a privilégié les pays arabes producteurs de pétrole. Il n'y a donc guère de réseaux migratoires vers l'Europe, même si certains

pays, comme l'Italie et la Grèce, constituent des destinations de l'émigration égyptienne Sud-Nord, avec des chiffres très modestes compte tenu de l'importance démographique du pays d'origine.

Les flux migratoires des années 2000 en Méditerranée s'expliquent par des considérations économiques et politiques¹⁴. Mais ils reposent également sur les facilités réticulaires permettant de contrarier les politiques étatiques.





Les migrations Sud-Nord de la Méditerranée occidentale s'expliquent également par l'importance de plus en plus réduite des nombreux obstacles à l'information. Par les personnes de leur famille, de leur village ou de leurs quartiers, parties à l'étranger, les jeunes sont bien informés des possibilités de formation complémentaire, d'emploi et de rémunération dans les pays de la Méditerranée européenne. Désormais les radios et télévisions étrangères concourent de plus en plus à supprimer les obstacles à l'information. La révolution de la communication a provoqué une banalisation de l'antenne parabolique, dont le bas prix la rend accessible même à des populations périurbaines ou rurales. Les dizaines de chaînes captables invitent à un monde de consommation sans frein, qui cultive le désir de s'expatrier. En outre les nouveaux médias, comme Internet, minimisent les obstacles à l'information.

Concernant l'émigration vers la France, elle est facilitée par une certaine connaissance de la langue française. Quatre décennies après les indépendances et un quart de siècle après la fermeture des frontières européennes à une main-d'œuvre peu qualifiée, l'ancien lien colonial avec la France est toujours présent dans le processus migratoire. Pour les Marocains et les Tunisiens, la France est toujours une destination populaire, mais, au contraire des Algériens, ils émigrent désormais également vers d'autres pays méditerranéens de l'Union européenne.

La Méditerranée occidentale reste donc un champ migratoire de première importance, mais sa nature et sa géographie se diversifient. Les flux intercontinentaux Asie-Europe sont moins différenciés.

Les migrations méditerranéennes Asie-Europe dominées par un couple migratoire

Les flux migratoires entre les pays méditerranéens asiatiques et européens se polarisent essentiellement sur les émigrations turque et libanaise.

Si les flux Sud-Nord sont, sur longue période, les plus intenses des émigrations méditerranéennes, les flux Asie-Europe tiennent leur importance des échanges migratoires avec la Turquie. Certes, pendant longtemps, ces échanges ne concernaient pas comme destination l'Europe méditerranéenne, mais l'Allemagne. La migration turque vers les rives nord de la Méditerranée, tout particulièrement vers la France, prend désormais de l'importance.

Contenue dans les années 1970 dans son cadre institutionnel, cette émigration turque a largement débordé depuis les années 1980 pour inclure des cadres de migration tout à fait différents. Une immigration essentiellement de travail a fait place à des flux migratoires non liés au travail, diversifiant le système migratoire turc. Depuis la fin des années 1970, la migration de travail se trouve donc relayée par un mouvement migratoire aux fins de regroupement familial, avec prépondérance du mariage. La migration turque illustre à nouveau le fait que la suspension de l'immigration de travail en Europe au milieu des années 1970 n'a pas marqué la fin de l'émigration méditerranéenne.

Les schémas de migrations et d'installation des immigrants turcs, comme ceux du Maghreb, se sont donc modifiés dans les années 1980 et 1990, passant du séjour temporaire à une résidence volontairement ou non prolongée. Certes, il y a eu des migrations de retour encouragées par des lois relatives au retour et aux primes de retour, mais les effectifs des retours entrant dans ce cadre sont généralement négligeables.

Le Liban est le seul autre pays de la Méditerranée asiatique à exporter des migrants vers les rives européennes, la France et la Grèce étant les deux destinations les plus choisies.

3. Un système migratoire dépendant des processus globaux

Si la Méditerranée est en elle-même un champ migratoire, ce champ n'est pas indépendant du reste du monde, d'autant plus que la Méditerranée est un carrefour¹⁵, et pas seulement pour ses habitants.

La montée d'une triple nature migratoire

D'abord, les pays riverains de la Méditerranée sont des espaces de transit migratoire pour des migrants originaires d'autres pays non méditerranéens. Les pays de la Méditerranée africaine sont ainsi souvent des espaces de transit pour des immigrants venant d'Afrique subsaharienne¹⁶. La présence de migrants dans le sud de l'Algérie, dans la région de Tamanrasset, ou en Libye, dans la région de Sabha, ou encore au Maroc¹⁷, s'inscrit dans ce contexte. Un phénomène semblable se rencontre en Méditerranée asiatique et européenne. En Asie, la Turquie sert souvent d'espace de transit pour des migrants issus par exemple d'Irak ou de pays asiatiques plus lointains. En Europe, l'Albanie est un important pays de transit, d'autant plus qu'existent diverses filières, souvent maffieuses, organisant des immigrations clandestines issues d'Europe orientale ou d'Asie vers des pays de l'Union européenne. La Bosnie exerce également cette fonction de transit.

Au total, le système migratoire méditerranéen se complexifie. Dans les années 1950, 1960 et 1970, la nature migratoire des pays riverains de la Méditerranée pouvait être aisément définie. Certains pays avaient clairement une nature de pays d'immigration, d'autres une nature de pays d'émigration, tandis que d'autres territoires apparaissaient clairement, au moins à certaines périodes, comme exerçant essentiellement une fonction de transit. Même si le solde migratoire apparent des pays continue à permettre de distinguer des pays d'émigration et des pays d'immigration, la réalité est beaucoup plus complexe. De plus en plus de territoires assurent à la fois les trois fonctions d'émigration, d'immigration et de transit. Par exemple sur la rive Nord, l'Espagne est un pays d'émigration, notamment pour des migrations entrepreneuriales vers la France ou l'Italie, un pays d'immigration, notamment pour des personnes en provenance du Maroc ou de l'Algérie, et un pays de transit pour des Africains se rendant en France. Sur la rive Sud, le Maroc est un pays d'émigration vers l'Espagne, la France ou l'Italie, un pays d'immigration pour des ressortissants d'Afrique subsaharienne qui y ont arrêté, sans l'avoir nécessairement projeté, leur cheminement migratoire, et un pays de transit pour d'autres ressortissants de l'Afrique subsaharienne rejoignant l'Europe méridionale.

Cette montée d'une triple nature migratoire, qui concerne un nombre croissant de pays, s'explique aussi par les nouvelles logiques migratoires du XXI^e siècle issues de processus dont le déploiement s'est accéléré depuis les années 1990.

Le système migratoire en Méditerranée porté par les nouvelles logiques migratoires

En effet, les processus de globalisation, même si tous ses pays riverains ne sont pas membres de l'Organisation mondiale du commerce, d'internationalisation, même si l'Internet à haut débit n'est pas disponible sur l'ensemble des territoires méditerranéens, et de mondialisation concernent également la Méditerranée. Comme montré par ailleurs¹⁸, ces processus concourent à de nouvelles logiques migratoires sur l'ensemble de la planète, y compris donc en Méditerranée¹⁹.

En outre, la Méditerranée connaît également des migrations d'agrément, avec des populations qui apprécient d'y fréquenter certains lieux plutôt que d'autres. Ces migrations, qui obéissent notamment à la logique de l'héliotropisme positif comme à celle de la quête d'avantages en matière de pouvoir d'achat, favorisent les rives méridionales de la Méditerranée, comme l'illustrent, par exemple, un certain nombre de réalisations sur les côtes marocaines.

Après la Seconde Guerre mondiale, les flux migratoires en Méditerranée, empruntant les directions précédemment ouvertes, prennent une importance croissante. D'une part, les besoins de reconstruction et les Trente glorieuses dans une France manquant de population active provoquent de nombreuses migrations de main-d'œuvre, d'autre part, la décolonisation et la question du Proche-Orient génèrent de nombreuses migrations politiques. Puis, dans les années 1970, les caractéristiques des migrations en Méditerranée occidentale se modifient profondément, des champs migratoires diversifiés et complexes remplacent l'immigration antérieure, essentiellement de travail et masculine, tandis que les pays d'Europe méridionale membres de l'Union européenne inversent leur nature migratoire. La fermeture partielle, par les pays du Nord, de tel ou tel flux migratoire (restriction de l'immigration de main-d'œuvre ou de l'immigration politique) n'a guère d'effet car s'y substituent alors d'autres types migratoires, conformément à la loi des vases communicants. Tout comme le processus de diasporisation²⁰, l'importance des réseaux sociaux de migration influence l'ampleur, les formes et les conditions de

l'émigration, quels que soient les changements des politiques migratoires des pays de départ ou des pays d'accueil.

Dans la Méditerranée maghrébine, à la volonté initiale économique de partir, s'est ajouté un désir de s'expatrier imputable à l'internationalisation (qui donne envie de participer à la société de consommation), à certaines insuffisances structurelles et à la consolidation des réseaux sociaux de migration. Ce désir se trouve en outre facilité par le développement des moyens d'information.

L'avenir des flux migratoires en Méditerranée dépend de la vitalité des systèmes réticulaires en place, de la situation politique²¹, économique, sociale et culturelle propre à chaque pays et même à chaque région de chacun des pays. Si l'ensemble des pays de la Méditerranée s'intégrait dans un espace économique plus efficient – ce qui s'inscrit dans la logique à terme de l'Union pour la Méditerranée – les flux migratoires deviendraient davantage des migrations entrepreneuriales, comme cela s'est constaté entre les économies intégrées des pays méditerranéens de l'Union européenne. Une telle perspective suppose des évolutions économiques, sociales et comportementales sans lesquelles plusieurs pays risquent de rester à la traîne de la modernisation politique et économique. Un véritable partenariat méditerranéen, qui suppose de rejeter nombre de pesanteurs historiques, pourrait modifier la nature des flux migratoires à venir.

Notes

1. Wackermann, Gabriel (direction), *Dictionnaire de Géographie*, Paris, Ellipses, 2005
2. Dumont, Gérard-François, « La Turquie, géopolitique et populations », *Population & Avenir*, n° 670, novembre-décembre 2004.
3. Nous ne rappellerons pas ici les champs nés de l'histoire migratoire.
4. Cf. également la carte 19 dans : Dumont, Gérard-François, Verluise, Pierre, *Atlas de l'Union européenne élargie*, 2008, <http://www.diploweb.com/IMG/pdf/atlas-ue.pdf>.
5. Sous-titre de Dumont, Gérard-François, *Les migrations internationales*, Paris, Éditions Sedes, 1995.
6. Sur ce dernier point, Cf. Sopemi, *Tendance des migrations internationales*, 1999, Paris, OCDE, 1999.
7. Tantich Gomoa, «L'expansion industrielle dans la grande région Tripolitaine depuis la Révolution de septembre 1969». Thèse de doctorat, Université de Paris-Sorbonne, 1989.
8. Dumont, Gérard-François, « Le Liban, géopolitique et populations », *Outre-Terre*, n° 13, Éditions érès, 2006, p. 419-445.
9. Dumont, Gérard-François, *Les populations du monde*, Paris, Armand Colin, 2004.

10. Selon *Evolution démographique récente en Europe 2000*, Conseil de l'Europe, Strasbourg, 2000.
11. Cf. notamment Gozalvez Pérez, Vicente (direction), *La inmigración extranjera como desafío y esperanza*, Universidad de Alicante, Departamento de Geografía humana, 2006.
12. Cf. par ailleurs, Dumont, Gérard-François, « Le monde arabe : panorama général », *Les Cahiers de l'Orient*, n° 88, décembre 2007
13. Lahlou, Mehdi, « Le Maroc et les migrations subsahariennes », *Population et Avenir*, n° 659, septembre-octobre 2002 ; Méraud, Véronique, « Le détroit de Gibraltar », *Population et Avenir*, n° 670, novembre-décembre 2004.
14. En outre, des enquêtes réalisées au Maroc auprès d'enfants donnent un pourcentage assez important se déclarant aspirer à émigrer. Cf. Khachani, Mohamed, « L'émigration Sud-Nord dans le contexte du partenariat euro-maghrébin : les facteurs d'impulsion », *Conférence méditerranéenne sur la population, les migrations et le développement* (Palma de Majorque), Conseil de l'Europe, Strasbourg, 1996.
15. Wackermann, Gabriel (direction), *Un carrefour mondial : la Méditerranée*, Paris, Ellipses, 2001.
16. Lahlou, Medhi, « Les causes multiples de l'émigration africaine », *Population & Avenir*, n° 676, janvier-février 2006.
17. Cf. De Haas, Hein, « Maroc : De pays d'émigration vers passage migratoire africain vers l'Europe » www.migrationinformation.org.
18. Dumont, Gérard-François, « Les nouvelles logiques migratoires », in : Université de tous les savoirs, sous la direction d'Yves Michaud, *Qu'est-ce que la Globalisation ?*, Paris, Éditions Odile Jacob, 2004.
19. La présence, au milieu des années 2000, de 10 000 ouvriers chinois construisant de nouveaux quartiers en Algérie symbolise certains aspects de la globalisation. Cf. « Ces Chinois qui bâtissent l'Algérie », *Le Monde* 2, 24 septembre 2005.
20. Dumont, Gérard-François, *Démographie politique. Les lois de la géopolitique des populations*, Paris, Ellipses, 2007.
21. Dumont, Gérard-François, « L'immigration et l'Europe », *Revue politique et parlementaire*, n° 1046, janvier/mars 2008